

Vierge de Publier : un recours au tribunal administratif

La Fédération de Haute-Savoie de la Libre Pensée a déposé un recours pour excès de pouvoir au tribunal administratif de Grenoble pour dénoncer la décision de Gaston Lacroix, maire de Publier, d'ériger une statue de la Vierge sur un terrain communal.

Dans un communiqué daté du 2 janvier, les libres penseurs expliquent que « le maire de Publier a rejeté les recours gracieux qu'avaient formulé plusieurs habitants de la commune, la Libre Pensée et le sous-préfet de Thonon agissant pour l'Etat. (...) En clair, il refuse de faire déplacer la statue de la Vierge du terrain communal qu'elle occupe illégalement. » Et de rappeler les prescriptions de la loi de séparation des églises et de l'Etat, qui interdisent ce type de pratique (art. 28).

Aujourd'hui, même si la Vierge a été vendue à une association locale, ce qui a permis de rembourser la commune, pour les défenseurs de la laïcité le problème reste entier. « Des habitants de Publier, choqués par cette situation, ont récemment constitué un groupe de Libre Pensée afin de défendre la laïcité dans la commune et le canton. Ils demandent l'application de la loi. »

Gaston Lacroix, lui, dit regretter la saisine du tribunal : « J'ai un peu l'impression que c'est de l'acharnement. D'autant plus que la loi de 1905 n'est pas en jeu : c'est une simple question de domanialité puisque nous avons demandé à créer un bail emphytéotique avec le propriétaire. C'est donc la position que nous défendrons ; la justice tranchera. »

Y.S.

La boîte "Lions SOS" pour vous sauver la vie

Le Lions Club lance actuellement dans tout le département l'opération "Lions SOS pour une vie", en mettant gratuitement à disposition, dans toutes les pharmacies, une petite boîte (9 x 5,5 x 3,5 cm) avec sa fiche de renseignements destinée à recueillir les informations écrites vitales, propres à chaque bénéficiaire : état de santé, traitements suivis, etc.

La raison ? En informer les acteurs de secours et de santé ayant à intervenir à leur domicile, « ce qui fera gagner un temps précieux pour une prise en charge rapide et efficace, optimisant ainsi les chances de survie », explique l'un des membres du Lions Annemasse-Genevois. Sont particulièrement concernées : les personnes âgées, isolées, fragilisées par la maladie, le handicap ou par tout autre accident de la vie.

Cette boîte, identifiée par son logo "Lions SOS", doit être rangée de façon visible, dans la porte du réfrigérateur, après y avoir introduit, en la pliant, la fiche de renseignement, complé-



Disponibles en pharmacie, les packs du Lions ont été expérimentés avec succès en Savoie.

tée, au besoin, par le médecin, la famille, le personnel de soin, d'aide à domicile, etc. Ensuite, coller l'autocollant "Lions SOS" accompagnant la boîte, sur le côté intérieur de la porte d'entrée.

Les services d'urgence (tous partenaires de cette opération) sauront alors que les informations dont ils ont besoin sont disponibles dans le réfrigérateur au moment où ils vérifieront la présence de cet autocollant derrière la porte d'entrée.

ALI DJELLALI

Bulletins municipaux : des choix bien politiques

Les mairies n'éditent pas toutes des journaux municipaux, et celles qui le font s'y prennent de manières bien différentes.

« Edito du maire, événements importants de l'année écoulée, rappel de formalités, vie des associations... » Tel est le menu du bulletin municipal de la commune de Champanges. Il coûte 3 100 euros pour 450 exemplaires. La mairie a choisi de n'en distribuer qu'un par an, dans les boîtes aux lettres.

A Châtel, un bulletin d'une cinquantaine de pages sort deux fois par an. Il est complété par une lettre mensuelle, et, comme dans de plus en plus de villes et villages, un site internet.

A Féternes, on sort un journal annuel, ainsi que « trois ou quatre brèves pour les événements ponctuels », explique l'élue chargée de la rédaction, Annick Jond-Duand. La date de publication, fin avril-début mai, permet de tenir compte de la clôture du compte administratif de la commune de l'année écoulée.

Douvaine a choisi d'en publier quatre par an, de seize pages ; tout comme Vailly, ou encore Evian avec ses 7 000 exemplaires de 24 pages par trimestre.

D'autres communes n'en éditent pas ou plus. C'est par exem-



Les bulletins municipaux sont édités par les communes une à six fois par an.

ple le cas de Saint-Gingolph, qui n'a pas de journal, ou de Boège où, « depuis plusieurs années, aucun bulletin municipal n'a été édité ».

Coût et distribution

Le coût d'édition des bulletins est lui aussi très variable : 3,64 euros par bulletin à Féternes, et à peine 0,90 euro à Evian et Douvaine. A Vailly, il ne coûte quasiment rien : « Seulement le prix des 450 x 4 pages A4 que nous reproduisons nous-même », précise le maire, Alain Henry.

Question de coût également, l'impression n'est pas toujours réalisée localement : Thonon fait imprimer dans le Pas-de-Calais, alors que Châtel, Evian ou Champanges ont préféré, souvent par choix politique, une imprimerie chablaisienne.

A Vailly, comme dans toutes les communes, les journaux sont distribués dans chaque boîte aux lettres. Là, « ce sont les employés municipaux qui distribuent, en porte à porte, sur leur temps de travail », comme à Marin. A Féternes, pourtant, cette charge revient aux « élus qui se répartissent les secteurs ».

A Evian, on fait appel à une société de portage ; Châtel, elle, fait assurer la distribution par La Poste.

A la lecture des multiples journaux municipaux, une autre différence de taille saute aux yeux : la présence ou non d'encarts publicitaires. A Champanges, le bulletin n'en comporte aucun. La raison avancée en mairie : « Nous n'avons pas de régie. »

A Thonon, une trentaine de publicités – des commerçants ou des entreprises réalisant les chantiers communaux – émaillent les 36 pages du journal : « Cela permet de payer son édition », explique-t-on. Le raisonnement est le même à Marin, où la pub finance partiellement les 3 500 euros annuels d'un journal qui sort tous les six mois.

A Vailly, Féternes ou Douvaine, on n'a pas recouru aux annonceurs. A Evian, l'absence de publicité est justifiée par « un choix politique ». Un peu comme à Châtel : « L'information municipale relève d'un service public et je ne souhaite pas de lien entre la publicité et les actions de la commune, vante le maire. A compter de l'instant où la publicité s'installe on entre déjà dans une approche commerciale et il est difficile de mettre en concurrence les annonceurs. De plus, j'ai souhaité que notre bulletin d'information soit un document qui se conserve parce qu'il est graphiquement agréable et qu'il s'éloigne de la brochure commerciale qui a tendance à être jetée quand pub est envahissante. »

Le maire de Vailly dresse une analyse similaire : « La publicité, ce n'est pas l'objet ; nous ne souhaitons qu'établir un lien avec nos concitoyens... qui ne lisent pas les comptes rendus du conseil municipal. »

EMMANUEL ROUXEL

Du sursis pour le bureau de poste d'Allinges

sans poste ni même avec une poste ouverte seulement quelques heures le matin. »

Entendant ces arguments, les responsables de La Poste ont choisi, depuis le 1^{er} septembre, d'étendre les horaires d'ouverture du bureau allingeois. Ce test, annoncé pour quatre mois, devait permettre de voir si une plus grande amplitude horaire permettait à plus de personnes de se rendre au bureau de

poste. « Tous les clients qui rentrent, toutes les opérations qui sont réalisées et le chiffre d'affaires que cela produit sont enregistrés », explique le directeur des bureaux du secteur de Thonon, Jean-Michel Lefrant. Il est ensuite facile de comparer. »

Si le test se déroulait officiellement jusqu'au 31 décembre 2011, aucune décision n'a encore été prise quant à l'avenir de la poste d'Allinges. « Il faut

encore du temps pour faire remonter toutes les informations sur cette période, ce ne sera pas avant fin janvier, voire fin février », annonce M. Lefrant.

Si « aucune tendance ne peut être dégagée », le directeur reconnaît déjà une légère hausse de fréquentation. La décision de maintenir ou non le bureau sera prise avec le maire, au printemps. En attendant, les horaires élargis restent en vigueur.

EMMANUEL ROUXEL

"L'Entreprise et le Temps" : Alain Coulombel signe un essai

Cet essai de sociologie, Alain Coulombel en avait l'idée depuis une dizaine d'années, mais sans avoir toujours la possibilité d'y travailler de manière régulière du fait de ses engagements professionnels (agrégé d'économie et gestion, il est enseignant en classes préparatoires) et politique (conseiller régional, il est aussi membre du conseil d'orientation politique d'Europe Ecologie - Les verts).

Dans *L'Entreprise et le Temps*, il développe une réflexion sur l'entreprise, sujet qui le préoccupe de longue date, en partant d'un constat : « La gestion du temps prend une place de plus en plus importante dans l'entreprise, jusqu'à se retrouver liée aux problèmes de stress professionnel, voire de suicides, analyse-t-il.

La question du temps est donc devenue centrale, et les salariés, quel que soit leur niveau dans l'entreprise, travaillent désormais dans une urgence permanente. »

Cela avec pour arrière-plan un renversement radical de l'image de l'entreprise dans la société : « Dans les années 1970, elle avait une résonance extrêmement positive ; on en a même fait un lieu d'émancipation, voire d'expression... Jusqu'à ce qu'elle devienne dans les années 1980 une institution majeure de la vie sociale, toujours très valorisée. Or comment se fait-il qu'aujourd'hui, on en soit arrivé selon moi à l'inverse : l'entreprise vécue comme un lieu d'exploitation des salariés, qui exerce sur eux une telle pression, un lieu qui éjecte, qui délocalise,



Pourquoi le temps "dominant" de l'entreprise est-il si mal vécu ?

qui exproprie les gens ? » Une réponse se trouve sans doute dans le rapport au temps.

Dans son ouvrage, M. Coulombel développe donc la thèse selon laquelle « le temps de l'entreprise est devenu le temps dominant » de la société : le temps autour duquel doivent



s'organiser tous les autres temps sociaux (famille, loisirs...). « Ce temps de l'entreprise, c'est celui de la réactivité, de la flexibilité, de l'urgence, et il s'exerce aussi à l'extérieur de l'entreprise. »

Pour mieux comprendre ce phénomène, il est donc remonté

jusqu'au Moyen-âge, analysant comment, au fil des siècles en Europe s'est créé dans les entreprises un long processus d'évolution, d'un temps médiéval approximatif et « poreux » au temps « millimétré » que nous connaissons aujourd'hui.

« Il s'est produit un long travail de disciplinarisation du corps du salarié », observe M. Coulombel, qui ajoute : « C'est un thème insuffisamment abordé sous cet angle, et notamment pour la question des théoriciens. Je le montre dans cet essai : Taylor n'a pas tout inventé à partir de rien, des ingénieurs français y ont beaucoup réfléchi avant lui. »

A présent que cet ouvrage est terminé, l'auteur imagine déjà la suite qu'il pourra lui donner, compte tenu du contexte de crise actuelle. « Je pense que

nos sociétés sont en train d'inventer un autre rapport au temps – ou qu'elles vont devoir le faire. Car on ne peut pas gagner plus sur le temps. »

L'épuisement physique et moral vécu dans certaines entreprises, d'où les phénomènes de "burn out", laissent présager que le système actuel ne saurait tenir encore plus de dix ou quinze ans. « D'où des réflexions actuellement engagées et des expériences en cours. Il faut qu'on arrive à reprendre son temps, à se l'approprier, car le temps nous dépossède de nous-mêmes – et sa pression nous rend malades. » Et de conclure, plus politique : « Il ne faut pas travailler plus, mais travailler mieux. »

Y.S.

"L'Entreprise et le Temps. Figures d'hier et d'aujourd'hui" (L'Harmattan, 280 p., 28 euros).